



Best Maintenance Sarl

Votre solution technique et industrielle

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

SARL au capital social de 100.000.000 GNF

RCCM/CN.TCC.2023.B.04668 - NIF: 421555392

Taouyah Marché, Commune de Ratoma, Conakry, République de Guinée

Tél : +224 - 622-18-65-91 / 620-45-14-85 ; E-mail : contact@bestmaintenance.tech

Site web: <http://www.bestmaintenance.tech>

Introduction	2
Clauses Principales	2
1. Droits et Obligations des Parties	2
Obligations de Best Maintenance	2
Obligations du Client	2
Droits du Client	2
2. Garanties	3
Garantie de Bonne Exécution	3
Exclusions de Garantie	3
3. Limitations de Responsabilité	3
Cas de Services Techniques Complexes	3
Exceptions Légales	3
Scénarios d' Imprévus : Responsabilités	4
Scénario 1 : Annulation d' une Intervention	4
Scénario 2 : Panne Non Résolue après Intervention	4
Scénario 3 : Retard dans l' Exécution d' un Contrat	4
Limitations Légales	4
Clause de Juridiction	5
Durée et Révision du Contrat	5
Conclusion	5

Conditions Générales de Prestations de Services

Introduction

Les présentes Conditions Générales de Prestations de Services (CGPS) encadrent les relations entre Best Maintenance et ses clients. Elles définissent les droits et responsabilités de chaque partie, les garanties appliquées, ainsi que les limitations légales. Ces conditions ont pour but d'assurer une collaboration transparente et harmonieuse tout en réduisant les risques de litige.

Clauses Principales

1. Droits et Obligations des Parties

Obligations de Best Maintenance

- **Exécution des Prestations** : Best Maintenance s'engage à fournir des services conformes aux spécifications convenues dans le contrat de prestation.
- **Qualité et Professionnalisme** : Les interventions sont réalisées par du personnel qualifié, avec les outils et équipements adaptés.
- **Respect des Délais** : Les interventions respectent les échéances prévues, sauf en cas de force majeure ou d'événements imprévus.
- **Assistance Technique** : Best Maintenance assure un support technique en cas de question ou de problème portant sur les prestations effectuées.

Obligations du Client

- **Description Précise des Besoins** : Le client doit fournir toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation des services.
- **Accès aux Installations** : Le client garantit un accès sécurisé et sans entrave aux installations sur lesquelles intervenir.
- **Paiement des Prestations** : Les paiements doivent être effectués dans les délais prévus dans le contrat ou les factures émises.
- **Respect des Instructions** : Le client doit respecter les consignes de maintenance et d'utilisation communiquées par Best Maintenance.

Droits du Client

- **Conformité des Prestations** : Les clients peuvent exiger que les prestations soient exécutées conformément aux termes du contrat.

- **Accès à la Documentation** : Les clients ont le droit de recevoir toute la documentation technique relative aux services fournis.

2. Garanties

Garantie de Bonne Exécution

- Les services bénéficient d'une garantie contractuelle pour une durée prédéterminée, précisée dans le contrat.
- Toute intervention jugée non conforme sera reprise par Best Maintenance sans coût supplémentaire, dans les limites de la garantie.

Exclusions de Garantie

- Les dégradations ou dysfonctionnements causés par une mauvaise utilisation, un non-respect des consignes, ou un entretien négligé ne sont pas couverts.
- Les prestations impactées par des facteurs externes (catastrophes naturelles, sinistres, interventions d'un tiers non agréé) sont exclues.

3. Limitations de Responsabilité

Cas de Services Techniques Complexes

- Best Maintenance ne saurait être tenu responsable des pertes indirectes, incluant le manque à gagner ou les perturbations d'exploitation, résultant de services complexes.
- Une obligation de moyens est mise en œuvre dans le cadre d'opérations techniques délicates, sans garantie absolue de résultat lorsque les facteurs d'interférence ne sont pas maîtrisables.

Exceptions Légales

- Aucune responsabilité ne pourra être retenue en cas d'événement relevant de la force majeure (grève, crise sanitaire, etc.).
- En cas de litige, les réparations ne dépasseront jamais le montant des prestations concernées.

Scénarios d'Imprévus : Responsabilités

Scénario 1 : Annulation d'une Intervention

Situation : Une intervention planifiée est annulée par le client moins de 48 heures à l'avance.

- *Responsabilité du Client* : Des frais d'annulation sont applicables pour compenser le déplacement déjà organisé.
- *Responsabilité de Best Maintenance* : Si Best Maintenance annule une intervention pour raisons internes, un report rapide sera programmé sans coûts additionnels pour le client.

Scénario 2 : Panne Non Résolue après Intervention

Situation : Une panne persiste après une intervention réalisée sur un équipement industriel.

- *Responsabilité de Best Maintenance* : Si la panne est liée à une mauvaise exécution, un technicien interviendra à nouveau pour corriger sans facturation supplémentaire.
- *Responsabilité du Client* : Si la panne résulte de l'usage non conforme de l'équipement ou d'un problème initial non signalé, une nouvelle intervention sera facturée.

Scénario 3 : Retard dans l'Exécution d'un Contrat

Situation : Les délais de maintenance prévus ne sont pas respectés.

- *Responsabilité de Best Maintenance* : Toute conséquence directe du retard sera prise en charge si celui-ci est de son fait.
- *Responsabilité du Client* : En cas de retard dû à un accès limité ou des conditions non conformes sur site, le client supportera les frais générés.

Limitations Légales

- Conformément aux dispositions légales, Best Maintenance intervient dans le cadre strict des compétences autorisées par les certifications détenues.
- Les interventions sur des systèmes soumis à réglementation (ex. équipements dangereux) ne peuvent être réalisées qu'après vérification des autorisations requises du client.
- Toute intervention hors cadre contractuel ou demandée en urgence doit faire l'objet d'un avenant écrit signé par les deux parties.

Clause de Jurisdiction

En cas de contentieux, les parties s'engagent dans un premier temps à résoudre les différends par voie amiable. À défaut, la compétence est attribuée au tribunal commercial dont dépend le siège social de Best Maintenance.

Durée et Révision du Contrat

Les présentes CGPS prennent effet à la signature du contrat de prestation et sont applicables jusqu'à leur résiliation ou révision convenue par les deux parties. Une révision pourra être effectuée annuellement pour intégrer les évolutions réglementaires ou techniques.

Conclusion

Ces Conditions Générales de Prestations de Services ont été conçues pour offrir un cadre clair et équitable à toutes les interactions entre Best Maintenance et ses clients. Elles garantissent des prestations fiables et transparentes tout en protégeant les deux parties face aux éventualités. Nous nous engageons à respecter ces termes avec professionnalisme et intégrité à chaque étape de notre collaboration.

Le Directeur Général

